

Les normes internationales de description archivistique : origines, développements, perspectives

Claire Sibille

Citer ce document / Cite this document :

Sibille Claire. Les normes internationales de description archivistique : origines, développements, perspectives. In: La Gazette des archives, n°228, 2012. Normalisation et gestion des documents d'activité (records management) : enjeux et nouvelles pratiques pour notre profession. pp. 77-90;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_228_4_4985

Document généré le 15/03/2017

Les normes internationales de description archivistique : origines, développements, perspectives

Claire SIBILLE - DE GRIMOÛARD

Les archivistes en sont venus tardivement à élaborer des normes internationales de description. Ce n'est que dans les années 1980 que les professionnels canadiens, américains ont commencé à normaliser leurs pratiques nationales en matière de description. Leurs initiatives, motivées par l'utilisation croissante des technologies de l'information et de l'informatique en réseau dans les services d'archives, ont ensuite été reprises par le Conseil international des archives (ICA). C'est ainsi qu'ont été élaborées quatre normes de description archivistique distinctes mais compatibles, pour normaliser les pratiques descriptives, améliorer l'accessibilité des documents d'archives et aider les utilisateurs à mieux comprendre et interpréter les documents d'archives qu'ils utilisent. Ces normes sont les normes

- ISAD(G) (norme générale et internationale de description archivistique),
- ISAAR(CPF) (norme internationale relative aux notices d'autorité archivistiques pour les collectivités, personnes et familles),
- ISDF (norme internationale pour la description des fonctions)
- et ISDIAH (norme internationale pour la description des institutions de conservation).

Comme le temps passe ! Vingt ans après la première édition de la norme ISAD(G), le moment semble venu de revenir sur l'histoire des normes de description et des formats d'échange apparentés, et de dresser un bilan des travaux normatifs du Conseil international des archives.

Après un rappel du contexte de leur élaboration, nous verrons successivement pourquoi les normes de description internationales, accueillies au départ avec un certain scepticisme, sont devenues si importantes pour les professionnels des archives et comment l'ICA s'est efforcé de surmonter les différences de traditions archivistiques afin d'élaborer des outils utilisables par tous.

Pourquoi des normes de description internationales ?

Les premières initiatives

La réunion d'experts tenue à Ottawa en octobre 1988 à l'initiative du Conseil international des archives et des Archives nationales du Canada fut la première étape du processus d'élaboration des normes internationales de description archivistique. Cette réunion s'inscrivait dans le contexte d'un intérêt croissant pour la description archivistique et les normes de description dans certains pays occidentaux. La principale raison de la reprise du débat sur cette composante importante du travail de l'archiviste était due au développement des technologies de l'information dans les archives au cours des années 1980 et à l'apparition, dans de nombreux pays, de projets d'informatisation pour la gestion et la description des archives. Avant même l'essor rapide de l'Internet, les réseaux informatiques ont mis en évidence la nécessité d'échanger des informations sur les archives et de pouvoir disposer d'outils permettant de partager les notices descriptives de différentes institutions tant au niveau national qu'au niveau international. Comme l'écrivait Hugo Stibbe, archiviste canadien et l'un des « pères » d'ISAD(G), alors que :

« L'informatisation exige de la cohérence dans l'approche et des procédures dans les fonctions à informatiser [...], des études d'informatisation et de conception de systèmes et les tentatives de mise en œuvre de tels systèmes pour la description des fonds d'archives [...] ont mis en évidence un manque général de cohérence dans les pratiques de description archivistique »¹.

Les exigences de l'application de l'informatique aux archives pour permettre la préparation ou l'échange des descriptions archivistiques semblaient conduire directement à la question de la faisabilité de normes de description archivistique. Dans les années 1980, cette question était presque entièrement nouvelle dans le discours archivistique. Jusque-là, une opinion couramment répandue chez les archivistes était que chaque fonds avait son propre classement, ses caractéristiques propres et qu'il était le résultat d'un processus historique unique. Les instruments de recherche étaient donc censés présenter des caractéristiques très spécifiques, rendant impossible toute comparaison. On pensait généralement qu'il était inutile d'essayer d'élaborer des normes pour la description des archives.

¹ Voir l'historique du Comité sur les normes de description de l'ICA par Hugo Stibbe à : <http://www.icacds.org.uk/eng/history.htm> (tous les sites web mentionnés dans l'article ont été consultés le 15 mai 2012).

Néanmoins, au cours des années 1980, quelques pays avaient tenté d'établir des règles communes pour les descriptions archivistiques. Par exemple, aux États-Unis – où des services d'archives avaient commencé à adopter le format MARC pour enregistrer des informations sur leurs collections dans les catalogues bibliographiques collectifs tels que RLIN (Réseau d'information des bibliothèques de recherche) et OCLC¹ –, Steven Hensen, de la Bibliothèque du Congrès, avait rédigé un manuel, repris ensuite officiellement par la Société des archivistes américains (SAA). En 1986, au Royaume-Uni, Michael Cook avait publié le *Manuel de description archivistique* qui formalisait les principes généraux de la description archivistique, la différenciant du catalogage dans les bibliothèques (comme par exemple la structure hiérarchique des instruments de recherche). Dernier exemple, mais certainement pas le moindre, les archivistes canadiens avaient déjà commencé à développer leur propre norme nationale de description, les *Règles de description des documents d'archives* (RDDA).

Lors de la tenue de la réunion d'Ottawa, les initiatives qui viennent d'être mentionnées étaient presque exceptionnelles et la prise de conscience de l'importance de normes de description archivistique n'était pas très répandue au niveau international. Néanmoins, les participants conclurent à la nécessité d'élaborer des normes internationales de description archivistique et ils demandèrent à l'ICA de mettre en place un groupe de travail dédié.

De la commission ad hoc au comité des normes et bonnes pratiques

En décembre 1989, une nouvelle réunion fut organisée à Paris par l'Unesco pour discuter et convenir des nouvelles initiatives à entreprendre par l'ICA. À la suite de la réunion, en septembre 1990, le comité exécutif de l'ICA institua formellement la commission *ad hoc* sur les normes de description (ICA/CDS). Entre 1990 et 1995, la commission *ad hoc* se réunit six fois. Après avoir approuvé une *Déclaration de principes* concernant la description archivistique, qui fut discutée lors du XII^e Congrès international des archives en septembre 1992 à Montréal, la commission *ad hoc* élaborait la première « Norme générale pour la description archivistique », ISAD(G), publiée en 1994, ainsi que la « Norme internationale relative aux notices d'autorité archivistiques pour les collectivités, personnes et familles » ou ISAAR(CPF), publiée en 1996 et présentée lors du Congrès international de Pékin sur les archives.

1 L'OCLC (*Online Computer Library Center*) est un organisme de recherche à but non lucratif qui offre des services aux bibliothèques afin qu'elles puissent accroître leur accès à l'information mondiale tout en réduisant leurs coûts.

Lors du Congrès de Pékin, une résolution fut également adoptée, transformant la commission *ad hoc* en un comité permanent, devenu le comité sur les normes de description (CDS). Entre 1997 et 2000, le CDS se réunit trois fois et révisa la norme ISAD(G), selon le cycle de révision de cinq ans prévu lors de l'approbation de la norme en 1993. Publiée en cinq langues (anglais, français, italien, espagnol, portugais), la deuxième édition de la norme ISAD(G) fut présentée lors du XIV^e Congrès international de Séville sur les archives en septembre 2000. Lors du mandat quadriennal suivant, le comité sur les normes de description révisa la norme ISAAR(CPF), dont la deuxième édition fut publiée lors du Congrès international des archives de Vienne en 2004.

Pendant le Congrès de Vienne, le comité de l'ICA sur les normes de description fut refondu dans le contexte plus large d'un nouveau comité des normes et bonnes pratiques (ICA/CBPS). C'est ce nouveau comité qui acheva la constitution du *corpus* des normes de description de l'ICA avec l'adoption, lors du Congrès international des archives de Kuala Lumpur (Malaisie), en 2008, des normes ISDIAH (norme internationale pour la description des institutions de conservation des archives) et ISDF (norme internationale pour la description des fonctions)¹.

Pourquoi les normes de description sont-elles importantes ?

Les professionnels des archives trouvent dans les normes de description développées par le Conseil international des archives un modèle de représentation des entités archivistiques qui peut être repris pour la conception de systèmes de description archivistiques. Ce modèle combine le respect de certains principes fondamentaux de l'archivistique, comme le principe de la provenance et le principe du respect des fonds, avec des concepts plus neufs comme la différenciation des composantes de la description archivistique. Les caractéristiques les plus importantes de ce modèle sont les règles de la description à plusieurs niveaux et la description séparée mais liée des archives et de leur contexte de production.

¹ Les quatre normes sont disponibles en anglais, en français et en d'autres langues sur le site de l'ICA : <http://www.ica.org>, rubrique « Partager nos connaissances/Centre de ressources ».

ISAD(G), une norme générale internationale de description archivistique

Les règles de la description à plusieurs niveaux énoncées dans la norme ISAD(G) constituent une reformulation fonctionnelle de certains principes archivistiques fondamentaux. Les instruments de recherche doivent refléter le classement des fonds d'archives. Chaque fonds a sa propre structure qui peut s'articuler sur au moins deux niveaux organiques (fonds et pièces), le plus souvent sur trois niveaux ou plus (sous-fonds, séries et sous-séries organiques, etc.). Par conséquent, la description des archives se fait du général au particulier, du niveau du fonds au niveau des dossiers et des pièces, les informations doivent être adaptées au niveau de la description, les descriptions des composantes du fonds sont liées les unes aux autres, et les niveaux inférieurs – dossiers ou pièces – héritent des informations données à leurs niveaux supérieurs respectifs (par exemple séries ou sous-séries organiques).

Par ailleurs, la norme ISAD(G) identifie et définit les vingt-six éléments qui peuvent être utilisés pour décrire un fonds, une série, une sous-série, un dossier, un document ou toute autre unité de description et de gestion archivistique. Regroupés en sept zones d'information, ces éléments ne doivent pas tous être utilisés pour la description de chaque unité archivistique. Chaque description peut avoir ses propres exigences en fonction des caractéristiques des documents d'archives, du système descriptif, etc. Néanmoins, ISAD(G) identifie six éléments qui sont considérés comme essentiels pour l'échange international d'informations descriptives : référence, intitulé, nom du producteur, date(s), importance matérielle de l'unité de description, niveau de description. La norme internationale définit donc un modèle de données suffisamment abstrait et général pour permettre l'échange international de descriptions archivistiques issues de traditions nationales différentes. Elle peut être utilisée soit en relation avec les normes nationales existantes, soit comme point de départ pour le développement de normes nationales. Un exemple récent est celui de la norme de description brésilienne, NOBRADE, développée à partir d'ISAD(G) pour prendre en compte les pratiques archivistiques de ce pays. Enfin, la norme, qui combine des informations sur les documents et sur leurs producteurs (dans la zone du contexte), peut être utilisée seule ou conjointement avec les autres normes de description élaborées par l'ICA.

ISAAR(CPF), une norme pour la description contextuelle

La deuxième norme élaborée par l'ICA, ISAAR(CPF), a introduit dans les pratiques archivistiques l'élaboration de descriptions distinctes et liées des archives et de leur contexte de production, ainsi que le contrôle d'autorité des producteurs, permettant la gestion des relations entre des fonds et plusieurs collectivités, personnes ou familles. Cette conception multidimensionnelle du contexte de production des archives reflète tout autant les structures souples et rapidement évolutives des administrations contemporaines que les processus complexes de tradition des archives au cours des temps passés, processus se révélant souvent beaucoup moins linéaires que ne le laisserait croire une approche archivistique traditionnelle. Les archives peuvent avoir été regroupées, dispersées ou fusionnées, en raison de réorganisations politico-institutionnelles et administratives ou parfois suite à des classements ou à des reclassements. Les dossiers et les séries produits par plusieurs organismes peuvent se retrouver dans un fonds unique ou, au contraire, les séries organiques provenant d'un même organisme peuvent être dispersées entre plusieurs fonds.

La description séparée mais liée des archives et de leurs producteurs, envisagée par ISAAR(CPF), permet de traiter de manière très efficace ces relations complexes et multidimensionnelles. Les producteurs, décrits de manière autonome dans des notices d'autorité distinctes, peuvent être reliés aux séries organiques et aux dossiers qu'ils ont réellement produits, indépendamment des fonds auxquels appartiennent les séries. Dans le même temps, les notices d'autorité de producteurs peuvent être partagées entre des services d'archives et éventuellement avec d'autres institutions comme les bibliothèques et/ou les musées, qui peuvent détenir des archives émanant du même producteur, améliorant ainsi la communication et l'échange d'informations archivistiques.

La norme ISAAR(CPF) ne définit aucune règle spécifique pour la création de la (des) « forme(s) autorisée(s) du nom » : elle se réfère simplement à des règles ou à des conventions nationales ou internationales, prévoyant que les institutions nationales adopteront des règles déjà existantes ou en élaboreront de nouvelles. Plusieurs formes autorisées du nom de la même entité sont autorisées pour faire face aux changements de noms de la même entité dans le temps. En outre, ISAAR(CPF) énumère et définit un ensemble d'éléments d'information – comme la structure, les fonctions et l'histoire ou la biographie – pour décrire le contexte de production des documents.

La deuxième édition de la norme insiste beaucoup plus que la première sur l'établissement de relations entre les notices d'autorité de producteurs. En effet,

alors que dans la première édition, les relations étaient gérées principalement comme des relations entre les entrées d'autorité (c'est-à-dire les vedettes) par des renvois « voir » et « voir aussi », la deuxième édition comprend une zone spécifique (zone 5.3) dont le but est de représenter les relations réelles d'un producteur donné avec d'autres personnes morales, personnes ou familles, en utilisant des éléments de description pertinents : « noms/identifiants de personnes morales, personnes ou familles en relation », « catégorie de la relation » (hiérarchique, chronologique, familiale, associative), « description de la relation », « dates de la relation ».

Cependant, la principale nouveauté de la deuxième édition de la norme ISAAR(CPF) est probablement l'attention plus forte portée aux problèmes de l'interopérabilité entre les systèmes d'information. ISAAR(CPF) suggère différents moyens pour atteindre cet objectif : par exemple, les règles de l'élément 5.1.4 d'ISAAR(CPF) indiquent que les « formes normalisées du nom selon d'autres règles [...] peuvent faciliter le partage des notices d'autorité entre les différentes communautés professionnelles ». De plus, le chapitre 6 de la norme donne des recommandations pour établir des liens entre des notices d'autorité et des ressources archivistiques ou autres.

ISDF et ISDLAH, deux prolongements de la norme ISAAR(CPF)

ISAAR(CPF) inclut un élément « Fonctions et activités ». La reconnaissance par le comité des normes et bonnes pratiques de l'ICA de l'importance des fonctions dans la description du contexte de production des documents a conduit à l'élaboration d'une norme internationale spécifique pour la description des fonctions. Pour des raisons théoriques et pratiques, la description des fonctions et la description des documents doivent être séparées mais liées dans un système d'information archivistique. Il y a donc deux types d'informations contextuelles, celles sur les producteurs et celles sur les fonctions exercées par ces producteurs. Les fonctions peuvent être communes à différents organismes, chacune d'elles peut être décrite dans une notice d'autorité propre. Il est évidemment nécessaire que les fonctions soient mises en relations les unes avec les autres et que des liens soient établis entre les descriptions de fonctions et les descriptions archivistiques.

Dans son introduction, la norme précise que la description des fonctions est utile pour :

- décrire les fonctions comme des unités au sein d'un système de description archivistique ;

- contrôler la création et l'utilisation de points d'accès dans les descriptions archivistiques ;
- documenter les relations entre différentes fonctions, entre ces fonctions et les collectivités les exerçant, et entre ces fonctions et les archives qu'elles ont engendrées.

Les relations à établir dans une description conforme à ISDF sont beaucoup plus complexes que celles indiquées dans ISAAR(CPF). Les notices d'autorité décrivant des producteurs peuvent être reliées avec d'autres notices de producteurs ou avec des descriptions de documents d'archives. Les descriptions de fonctions peuvent être reliées avec des producteurs associés à une fonction, avec des documents d'archives issus de l'exercice de cette fonction et avec d'autres fonctions apparentées.

Dans ISAD(G), le nom de l'institution de conservation est considéré comme un élément de données essentiel. Bien évidemment, avant de se déplacer, le chercheur désire savoir où sont conservées les archives, qui contacter, quels sont les horaires d'ouverture et de consultation, quels sont les autres services offerts comme les facilités de reproduction. D'où l'élaboration d'une quatrième norme sur les institutions de conservation des archives. Cette norme, ISDIAH, a toutefois suscité de nombreuses réactions quant à son articulation avec la norme ISAAR(CPF). La norme ISAAR(CPF) permet en effet de décrire les collectivités, personnes ou familles associées à la production et à la gestion des archives (paragraphe 1.1 de la norme). Or, les détenteurs d'archives les gèrent aussi par la force des choses. Pour son prochain mandat quadriennal, le comité des normes et bonnes pratiques de l'ICA envisage donc une révision substantielle des quatre normes de description, en rapprochant notamment ISAAR(CPF) et ISDIAH.

Les normes de description et les formats d'échange apparentés

L'avènement de l'Internet dans le domaine des archives au début des années 1990 a donné lieu à un deuxième ensemble d'outils, dont le développement n'a pas été initié par l'ICA mais par la Société des archivistes américains : les formats d'échange EAD (Description archivistique encodée)¹ et EAC-CPF (Contexte archivistique encodé – Collectivités, personnes, familles)².

¹ Les fichiers de la DTD EAD 2002 et la bibliothèque des balises du format sont disponibles à : <http://www.loc.gov/ead/index.html>

² Le site officiel de l'EAC-CPF est hébergé par la *Staatsbibliothek* de Berlin : <http://eac.staatsbibliothek-berlin.de/>

Bien que le développement de l'EAD n'ait pas été coordonné avec l'élaboration parallèle d'ISAD(G), les deux normes reflètent une compréhension commune de la description archivistique. Comme ISAD(G), l'EAD combine toutes les composantes de la description à plusieurs niveaux des archives et de leur contexte. Son objectif principal est l'encodage d'instruments de recherche mais elle est également applicable à d'autres formes de représentations des informations descriptives des archives, par exemple les guides des collections d'un service d'archives.

ISAD(G) et l'EAD présentent néanmoins des différences notables :

- ISAD(G) comporte 26 éléments, l'EAD en comprend 145, car il a été parfois nécessaire de répartir les informations entre plusieurs éléments pour leur manipulation informatique. Par exemple, l'élément référence d'ISAD(G) se traduit par trois éléments en EAD : code pays, code de l'institution et code de référence local ;
- l'EAD inclut des éléments qui ne figurent pas dans ISAD(G). Par exemple, l'EAD inclut des éléments de points d'accès : noms propres de personnes et de lieux, sujets, fonctions, typologies documentaires, etc. ;
- les éléments considérés comme essentiels par l'EAD pour l'échange des informations sont plus nombreux que dans ISAD(G) ;
- l'EAD comprend enfin des éléments permettant d'indiquer les relations hiérarchiques des différentes unités documentaires composant un fonds, ce qui n'est pas le cas d'ISAD(G).

L'EAC-CPF est le prolongement de l'EAD de même qu'ISAAR(CPF) complète ISAD(G). Toutefois, contrairement à l'EAD dont le développement a été mené en parallèle de la révision d'ISAD(G), l'élaboration de l'EAC-CPF a été menée de pair avec la révision de la norme ISAAR(CPF). Tous les éléments d'ISAAR(CPF) se retrouvent donc dans l'EAC-CPF. L'EAC-CPF est elle aussi portée sur XML et permet la production de documents pérennes, indépendamment de toute plate-forme logicielle. Le niveau supérieur de l'EAC-CPF ressemble beaucoup à l'EAD : une partie comprenant les métadonnées du document XML, suivie du corps de la description.

Pour l'instant, la norme internationale pour la description des fonctions ISDF n'a pas de format d'échange correspondant. La norme pour la description des institutions de conservation ISDIAH a quant à elle été précédée par un format d'échange développé par le ministère de la Culture espagnol, l'EAG (Guide archivistique encodé) dans le cadre d'un projet de portail, le *Censo Guia*, donnant

accès aux ressources relatives à l'histoire de l'Espagne conservées dans plus de 40 000 institutions de conservation d'Espagne et d'Amérique latine¹.

Les normes de description et les normes sur le records management

À première vue, les normes ISO et les normes de l'ICA semblent n'avoir guère de points de convergence puisqu'elles s'appliquent à des documents à un moment différent de leur cycle de vie, dans des contextes distincts et pour des usagers différents. Tandis que les normes ISO 15489 et 23081 concernent les documents qu'un organisme aura décidé de préserver à titre de preuve ou en raison de leur valeur informationnelle, la norme ISAD(G) sert avant tout à la description d'archives historiques précisément exclues du champ d'application des normes ISO et destinées à être consultées par des chercheurs extérieurs à l'organisme producteur. D'autre part, si la plupart des éléments d'ISAD(G) peuvent être aisément appliqués au traitement des archives courantes, en revanche, la norme ne permet pas de gérer les documents électroniques qui nécessitent des métadonnées supplémentaires pour leur gestion et leur préservation à long terme. Les normes ISO sont avant tout des normes de gestion des documents ; elles touchent elles aussi à la description mais en la considérant comme une fonction de gestion des archives parmi d'autres. Les normes de l'ICA sont des normes « métier », dont la mise en œuvre n'est possible que dans un service d'archives, dont les missions premières sont le classement et la description des fonds. Enfin, les normes ISO définissent bien au-delà des métadonnées les procédures et processus liés au *records management*, alors que les normes de l'ICA se limitent à l'identification des différents éléments de description.

Cette apparente disparité n'a pas empêché deux archivistes anglaises de se livrer à un travail comparatif approfondi². Après avoir formalisé en vingt-trois éléments descriptifs toutes les données disséminées dans la première partie de la norme ISO 15489, elles les ont confrontés systématiquement aux vingt-six éléments d'ISAD(G) pour en conclure que quatorze d'entre eux étaient communs aux deux normes. Le même exercice appliqué aux métadonnées minimales ou facultatives énumérées au point 4.3.3 du *Guide pratique* (ISO 15489 -2) permet de rajouter un, voire deux points de convergence supplémentaires. Ainsi, la

¹ Le *Censo Guía* est accessible à : <http://censoarchivos.mcu.es/CensoGuia/portada.htm>

² SHEPHERD (Elizabeth) et WEST (Victoria), « Are ISO 15489-1 : 2001 and ISAD(G) compatible ?, Parts 1 et 2 », in *Records Management Journal*, volume 13/1 (p. 9-23) et 13/2 (p. 62-69), 2003.

présentation du contenu (ISAD(G) 3.3.1) est à mettre en parallèle avec la description ou le résumé que prévoit la norme ISO 15489-2. Cela pourrait être aussi le cas pour l'accroissement (ISAD(G) 3.3.3), suivant la manière dont on interprète « la relation avec d'autres documents procédant de la même activité ou action ou concernant la même personne ou le même dossier, si le document fait partie d'un dossier ». Sur les six éléments définis comme essentiels par ISAD(G), cinq se retrouvent dans l'ISO 15489 (référence ; intitulé/analyse ; dates ; importance matérielle et support ; nom du producteur). Seul le niveau de description échappe à ce parallèle. Inversement, les quatre métadonnées minimales de la norme ISO (identifiant ; horodatage ; titre ou description ; auteur, expéditeur ou destinataire) trouvent leur corollaire dans les éléments essentiels de la norme ISAD(G).

Dans le document accompagnant le Standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA) développé par les Archives de France et la direction générale pour la modernisation de l'État, on trouvera des tableaux de références croisées avec les normes ISAD(G) et ISAAR(CPF) et les formats EAD et EAC, ainsi qu'avec le standard MoReq¹. Bien que les règles de l'UN/CEFACT² n'aient pas permis de reprendre tels quels les éléments de l'EAD, dans la partie descriptive du standard d'échange se retrouvent dix-huit éléments d'ISAD(G) et trente-huit éléments ou attributs de la DTD.

Les normes ISAD(G) et ISAAR(CPF) ont donc un recouvrement important avec les métadonnées du *records management*, même si les métadonnées pour le *records management* sont généralement plus larges et peuvent inclure d'autres éléments tels que des métadonnées relatives aux processus de *records management*.

Concernant les entités identifiées par l'ISO 15489 et l'ISO 23081, on constate là aussi un recouvrement partiel par rapport aux normes de l'ICA : les *records* – « documents d'archives » dans ISAD(G) –, les « acteurs » – « entités », collectivités, personnes ou familles, impliquées dans la production des archives dans ISAAR(CPF) –, les « missions » et les « activités » – « fonctions » des organismes et individus agissant comme des personnes morales dans la norme ISDF –.

¹ La documentation du SEDA est disponible à : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/seda/>

² Le Centre des Nations Unies pour la facilitation des procédures commerciales et le commerce électronique ou UN/CEFACT (*United Nations Centre for Trade Facilitation and Electronic Business*) est un organisme des Nations Unies qui encourage une étroite collaboration entre les gouvernements et les entreprises afin d'assurer l'interopérabilité des échanges d'information entre les secteurs public et privé.

Normes de description et coopération internationale

La recherche d'un consensus

La raison principale du succès de l'œuvre de l'ICA réside dans ses efforts pour surmonter de manière constructive les difficultés découlant des différentes traditions archivistiques. Comme on le sait, chaque tradition archivistique a sa propre méthodologie de description archivistique. Les concepts archivistiques sont difficiles à traduire non seulement d'une langue à une autre, mais également d'une tradition archivistique à une autre. Des termes semblables peuvent avoir des significations différentes. Par exemple, une « série » en français n'a pas la même signification que *serie* en italien ou *series* en anglais. Un « document » n'a pas la même acception qu'un *documento* en italien, sans parler des termes allemands *Akten* et *Urkunden*. Le terme *record* n'a pas d'équivalent dans les langues latines. L'élaboration des normes de description archivistique a été rendue possible grâce au respect réciproque des opinions des membres des instances normatives de l'ICA. Les présidents de commissions et directeurs de projet ont toujours su établir un climat propice à l'obtention d'un tel consensus.

L'ICA a également recherché le consensus le plus large possible de la communauté archivistique internationale pour tous les projets de normes. Tous les documents préparés par l'ICA depuis le début des années 1990 ont été soumis à des appels à commentaires publics. Les propositions de modification et d'amélioration des normes lors de leur élaboration ou de leur révision ont été largement discutées et prises en considération par les instances de normalisation de l'ICA.

Un autre exemple illustre cette stratégie de recherche de consensus. Le pré-projet de norme ISAD(G) a rencontré une forte opposition lors du Congrès international des archives à Montréal en 1992. L'ICA a donc demandé la participation d'un archiviste australien au sein de la commission de normalisation, afin que les points de vue divergents puissent être représentés. Ce fut une décision très sage, non seulement parce qu'une communauté archivistique très importante comme la communauté australienne était directement impliquée dans le processus d'élaboration des normes, mais aussi parce que l'idée de développer la norme ISAAR(CPF) pour permettre le contrôle d'autorité des formes de noms des producteurs est née précisément de ce débat.

Impliquer davantage de traditions archivistiques

Malgré leur caractère international et la stratégie de recherche de consensus de l'ICA, les normes de description internationales reflètent-elles vraiment toutes les traditions archivistiques ? Sur les trente-quatre professionnels qui ont siégé dans les instances de normalisation de l'ICA depuis la fin des années 1980, seulement deux venaient d'Asie (Chine et Malaisie), un d'Amérique du Sud (Brésil), deux d'Amérique centrale (Mexique) et un d'Afrique (Côte d'Ivoire). La grande majorité des participants venaient d'Australie (4), d'Amérique du Nord (9 du Canada et des États-Unis) et d'Europe (20). Les principaux pays qui ont participé aux débats pour la révision d'ISAD(G) et d'ISAAR(CPF) et l'élaboration d'ISDF et d'ISDIAH en envoyant leurs commentaires et en soumettant des propositions d'amendement sont à peu près les mêmes. Bref, le développement des normes de description archivistiques semble être principalement une affaire « européo-australano-nord-américaine ».

Par ailleurs, si l'Europe est bien représentée dans les instances de normalisation de l'ICA et si de nombreux commentaires venaient d'Europe, les pays européens qui ont joué un rôle à part entière dans le processus d'élaboration des normes sont en fait peu nombreux (Espagne, France, Royaume-Uni, Allemagne, Suède, Portugal, Italie et deux pays d'Europe centrale : la Roumanie et la Hongrie). Il serait intéressant de rechercher la raison de cette « fracture » qui sépare l'Europe de l'Ouest de l'Europe centrale et orientale ou encore certains pays occidentaux de l'Asie, de l'Afrique et, en partie, de l'Amérique du Sud. Un plus grand effort de diffusion des outils de l'ICA permettrait probablement aux archivistes de traditions et de cultures différentes de mieux connaître les normes et d'en comprendre la nature, les principes et les concepts. Cet effort de diffusion devrait dans le même temps s'accompagner d'un travail de traduction – pas seulement une traduction linguistique, mais aussi la traduction des concepts archivistiques d'un système descriptif à l'autre. Un travail de pédagogie auprès des archivistes de pays peu impliqués au départ dans l'élaboration des normes de description serait très utile, ce que montre par exemple l'expérience de l'Amérique du Sud, où, après les initiatives de diffusion et de formation menées par l'Association des archivistes d'Amérique latine (ALA), grâce à l'assistance et à l'aide des archivistes espagnols, ISAD(G) et ISAAR(CPF) ont été mieux connues, comprises et appliquées. Le développement d'un outil comme ICA-Atom, logiciel libre développé à l'initiative de l'ICA pour permettre aux petites institutions de produire et de publier sur Internet des descriptions normalisées de leurs collections pourrait être un autre facteur de diffusion des normes¹.

¹ Voir le site officiel du projet : <https://www.ica-atom.org/>

Conclusion

L'histoire des quatre normes de l'ICA reflète une évolution dans la réflexion archivistique en matière de description. Alors que la norme ISAD(G) offre une combinaison structurée d'éléments permettant de décrire les archives et leurs contextes dans un seul instrument de recherche, les normes ISAAR(CPF), ISDF et ISDIAH sont ciblées sur des composantes spécifiques de la description archivistique. Les quatre normes de description de l'ICA offrent un outil intellectuel puissant et bien équilibré. Cependant, il revient à l'archiviste dans son travail de description de transformer cet outil en pratique de travail.

L'élaboration de normes de description est cruciale pour les professionnels des archives, aussi bien au niveau national qu'international, car les outils normatifs sont le point de départ pour construire une meilleure communication avec les utilisateurs à l'échelle mondiale. Le processus de développement des normes devrait permettre aux archivistes de différentes cultures et traditions d'acquérir une meilleure connaissance réciproque et de trouver un terrain d'entente. Ce processus ne devrait pas nécessairement impliquer la prééminence d'une tradition sur les autres. Tel est l'enseignement que l'on peut tirer de l'expérience de l'ICA, quelles que soient les insuffisances et les imperfections de ses travaux et de ses réalisations. Un débat ouvert et transparent et une recherche permanente du consensus le plus large peuvent être utiles pour améliorer la coopération internationale en matière de normalisation et pour répondre aux exigences d'une mondialisation croissante.

Claire SIBILLE - DE GRIMOÜARD
Bureau des traitements et de la conservation
Service interministériel des Archives de France
claire.sibille@culture.gouv.fr